

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Nymbus Capital Inc. au 1-833-227-2656 ou au info@nymbus.ca, ou visitez le www.nymbus.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds : LDM201	Gestionnaire du fonds : Nymbus Capital Inc.
Date de création de la catégorie : 12 mai 2026*	Gestionnaire de portefeuille : Nymbus Capital Inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 : 157 205 706 \$	Distributions : Revenu net et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur).
Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,34 %*	Placement minimal : : 500 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

* Du 21 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie F du fonds ont été distribuées conformément à une dispense de l'obligation de prospectus.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds vise à générer un revenu et à assurer une appréciation du capital modérée, tout en privilégiant la préservation du capital et une gestion prudente des placements, et en intégrant une approche d'investissement durable et responsable. Le Fonds applique une politique de sélection de titres qui met l'accent sur les émetteurs durables et responsables. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe canadiens de bonne qualité. L'exposition indirecte peut être obtenue par des placements dans des fonds négociés en bourse (FNB), et le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés afin de gérer l'exposition au risque. Le Fonds se concentrera principalement sur l'univers du marché obligataire canadien, mais il peut investir jusqu'à 30 % de la valeur nette de son actif en titres étrangers, dont jusqu'à un maximum de 10 % de son actif en titres de marchés émergents.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2026)		Répartition des placements (au 31 mars 2026)	
		Allocation d'actifs	
1.	Toronto Community Housing Corporation Issuer Trust 4.877 05/11/37	8,2%	
2.	South Coast British Columbia Transportation Authority 2.65 10/29/50	7,9%	1. Obligations Corporatives Canadiennes
3.	Hydro-Quebec 6 1/2 02/15/35	7,1%	2. Obligations Provinciales Canadiennes
4.	Sagikor Financial Co 6.359 06/20/29	4,8%	3. Obligations Municipales Canadiennes
5.	Anglian Water Services Financing 4.525 08/26/32	4,3%	4. Trésorerie et Équivalents
6.	NorthWest Healthcare Properties REIT 5.514 02/18/30	4,3%	5. Obligations Gouvernementales Canadiennes
7.	Allied Properties REIT 3.095 02/06/32	4,1%	6. Obligations Hypothécaires Canadiennes
8.	Province of Newfoundland 4 1/2 04/17/37	3,7%	7. Produits Dérivés (Positions Courtes)
9.	Ontario Infra Land Corp 4.7 06/01/37	3,3%	8. Produits Dérivés (Positions Longues)
10.	City of Ottawa 4.1 12/06/52	3,0%	
Pourcentage total des dix principaux placements :		50,7 %	
Nombre total de placements :		58	

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Nymbus Capital Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds

Aucune garantie

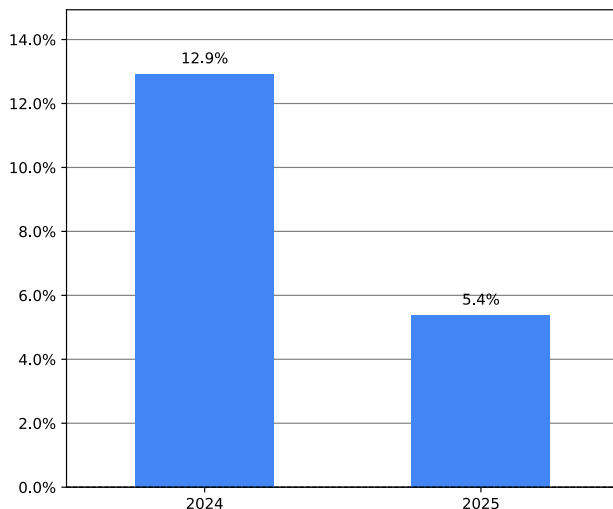
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie F du fonds au cours des deux dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du fonds chacune des deux dernières années*. La valeur du fonds n'a pas diminué pendant de cette année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



* Du 21 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie F du fonds ont été distribuées conformément à une dispense de l'obligation de prospectus. Les dépenses associées aux parts de catégorie F du fonds auraient été plus élevées durant cette période si ces parts avaient été assujetties aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujetti.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F sur 3 mois au cours des deux dernières années calendrier complètes*. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	7,04 %	30 septembre 2024	votre placement augmenterait à 1 070,43 \$.
Pire rendement	-4,92 %	30 mai 2025	votre placement diminuerait à 950,79 \$.

* Du 21 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie F du fonds ont été distribuées conformément à une dispense de l'obligation de prospectus. Les dépenses associées aux parts de catégorie F du fonds auraient été plus élevées durant cette période si ces parts avaient été assujetties aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujetti.

Rendement moyen

Au 31 mars 2026, la valeur d'un placement de 1 000\$ dans des parts de catégorie F du fonds depuis sa création s'élevait à 1 294,24 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 9,83 %*.

* Du 21 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie F du fonds ont été distribuées conformément à une dispense de l'obligation de prospectus. Les dépenses associées aux parts de catégorie F du fonds auraient été plus élevées durant cette période si ces parts avaient été assujetties aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujetti.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- prévoient de détenir leurs placements à moyen ou à long terme;
- recherchent un revenu et une croissance modérée du capital;
- souhaitent que les critères ESG soient pris en compte dans les placements; et peuvent tolérer un faible niveau de risque.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de catégorie F sont uniquement offertes aux investisseurs disposant d'un compte avec frais ou d'un programme intégré au sein de la firme d'un représentant autorisé. Les frais de services professionnels sont établis entre vous et votre représentant et sont versés à la firme de votre représentant. Ils sont généralement calculés en fonction de la valeur marchande des actifs que vous détenez auprès de la firme de votre représentant. Ces frais ne sont pas versés au fonds ou à son gestionnaire.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds représentaient 1,45 % de sa valeur, ce qui équivaut à 14,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investis. *

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration fixes** et des frais d'exploitation du Fonds qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes.	1,34%
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,11 %
Frais du fonds	1,45 %

* Du 21 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie F du fonds ont été distribuées conformément à une dispense de l'obligation de prospectus. Le fonds n'était pas auparavant un émetteur assujéti, et le ratio des frais de gestion (RFG) ne tenait pas compte de diverses dépenses du fonds qui seront désormais engagées en tant que fonds commun de placement dont les parts sont distribuées par prospectus. Si le fonds avait été un fonds commun de placement distribué par prospectus, les frais auraient été plus élevés. Ces frais vous sont facturés directement. Voir la section « Autres frais » ci-dessous. Pour payer ces frais, le gestionnaire du fonds rachète un nombre suffisant de parts auprès de chaque investisseur afin de couvrir le montant des frais dus au gestionnaire.

** Les parts de catégorie F sont assujéties à des frais d'administration fixes de 0,17 %.

Renseignements sur la commission de suivi

Nymbus Capital Inc. ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de catégorie F du fonds.

Frais de performance

Nymbus Capital Inc. a le droit de recevoir des frais de performance correspondant à 15 % du rendement de la catégorie de parts au-delà de l'indice FTSE Canada des obligations universelles (taux minimal) pour une année civile, sous réserve d'un seuil de référence permanent (high-water mark).

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou échangez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire, mais sont plutôt versés au Fonds visé.
Frais de transfert	Il est possible que votre courtier exige des frais si vous transférez vers une autre institution financière ou si votre courtier vous fournit des services facultatifs. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire.
Frais de comptes à honoraires	Les parts de catégorie F sont uniquement offertes aux investisseurs ayant conclu une entente avec la société de représentants prévoyant que les frais seront versés directement à celui-ci. Ces investisseurs versent à la société de représentants une rémunération annuelle en fonction de la valeur de leurs actifs.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Nymbus Capital Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Nymbus Capital Inc.
1002 rue Sherbrooke Ouest, Suite 1900
Montréal (Québec)
H3A 3L6

Téléphone sans frais : 1-833-227-2656
Courriel : info@nymbus.ca
Site web : www.nymbus.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.